

CONDITIONS DE LOCATION

Collection Céline – ÉVÉNEMENTS & CRÉATIONS

Dernière mise à jour : 27 août 2026

Les présentes Conditions de location font partie intégrante de toute soumission, de tout devis et de toute Entente de location conclus avec Collection Céline. En cas de disposition impérative de la loi applicable accordant au locataire une protection supérieure, cette disposition prévaut.

1. Portée de l'entente

La location est régie par le devis accepté, l'Entente de location, les présentes Conditions de location et toute modification ultérieure acceptée par écrit par les parties.

Les articles loués demeurent en tout temps la propriété de Collection Céline. Le locataire obtient uniquement un droit d'utilisation temporaire pour l'événement et la période convenus.

2. Prix, taxes et frais

Les prix applicables sont ceux indiqués à la soumission ou au devis.

Aucune taxe de vente n'est actuellement perçue ni ajoutée par Collection Céline. Si Collection Céline devient tenue de percevoir les taxes de vente applicables, celles-ci seront ajoutées conformément aux lois en vigueur et seront clairement indiquées à la soumission, au devis ou à l'Entente de location.

Les frais de livraison, d'installation, de démontage ou autres services, lorsqu'applicables, sont indiqués séparément à la soumission ou au devis.

Lorsque des conditions particulières non divulguées au moment de la préparation du devis occasionnent des frais supplémentaires raisonnables, notamment des frais de stationnement, d'accès ou de manutention particulière, ceux-ci peuvent être facturés au locataire. Collection Céline en informe le locataire préalablement lorsque les circonstances le permettent.

3. Réservation, acompte et paiement

Un acompte non remboursable correspondant à 50 % du coût total de location est requis pour réserver les articles et la date de l'événement.

La réservation devient effective uniquement lorsque Collection Céline a reçu cet acompte de 50 %. Tant que l'acompte n'a pas été reçu, les articles et la date ne sont pas considérés comme réservés.

Le solde de la location est payable au plus tard le jour précédant la livraison ou la prise de possession des articles. La préautorisation de garantie applicable est également effectuée à ce moment.

4. Préautorisation de garantie

Une préautorisation de garantie peut être exigée sur une carte de paiement afin de couvrir notamment les pertes, bris, dommages, articles manquants, nettoyage anormal ou autres sommes pouvant être dues en vertu de l'entente.

Le montant de la préautorisation applicable est établi par Collection Céline en fonction des articles loués, de leur quantité et de leur valeur de remplacement actuelle, selon la charte de garantie en vigueur. Ce montant est indiqué au devis ou à l'Entente de location avant la confirmation finale.

La préautorisation n'est pas un paiement encaissé au moment où elle est effectuée. Elle constitue une réserve temporaire sur le crédit disponible du titulaire de la carte, sous réserve des règles et délais de l'institution financière et du fournisseur de paiement.

Lorsque des sommes sont légitimement dues à la suite de la location, Collection Céline peut réclamer le montant applicable conformément à l'entente et aux lois applicables. Toute différence excédant le montant de la garantie demeure payable par le locataire.

5. Durée de la location, prise de possession et retour

Les prix de location sont établis pour un événement d'une journée, et non selon un tarif quotidien.

Selon les disponibilités et l'organisation convenue, Collection Céline peut permettre la prise de possession des articles avant la journée de l'événement et leur retour après l'événement ou le lendemain, sans que cela transforme automatiquement la location en location de plusieurs jours.

Les dates et heures de livraison, de cueillette, de prise de possession et de retour sont celles convenues avec Collection Céline. Les articles demeurent sous la responsabilité du locataire à compter de leur remise ou de leur livraison et jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par Collection Céline ou remis à l'endroit et au moment convenus.

6. Utilisation et responsabilité du locataire

Le locataire s'engage à utiliser les articles avec soin, uniquement pour leur usage prévu et conformément aux instructions fournies.

Le locataire est responsable des articles pendant la période où ils sont sous sa garde et doit prendre les mesures raisonnables pour prévenir les pertes, vols, bris, dommages ou détériorations.

Le déplacement, démontage, remontage, modification ou utilisation d'un article d'une manière non autorisée par Collection Céline est interdit lorsque cela peut compromettre sa sécurité, son intégrité ou son fonctionnement.

7. Articles nécessitant des précautions particulières

Certains articles, notamment les structures, le pavillon, le mannequin et tout autre article identifié par Collection Céline, peuvent être soumis à des consignes particulières d'installation, de déplacement, d'utilisation ou de démontage.

Lorsque Collection Céline indique qu'un article doit être installé, déplacé ou démonté uniquement par elle ou avec son autorisation, le locataire s'engage à respecter cette exigence.

8. Inspection, dommages, pertes et nettoyage

Collection Céline peut vérifier l'état et la quantité des articles au retour ou lors de leur récupération.

Le locataire doit informer Collection Céline dès qu'il constate un bris, une perte, un dommage ou un problème touchant un article loué.

L'usure normale découlant d'une utilisation raisonnable n'est pas facturée au locataire.

En cas de perte, de bris irréparable ou de dommage rendant un article inutilisable, le montant réclamé peut correspondre à sa valeur de remplacement actuelle raisonnable. Lorsqu'un article peut être réparé ou nettoyé, seuls les frais raisonnables nécessaires à sa remise en état peuvent être réclamés, sous réserve des lois applicables.

Collection Céline fournit, sur demande, une explication raisonnable des frais réclamés.

9. Annulation par le locataire

L'acompte de réservation de 50 % est non remboursable, sous réserve des droits qui ne peuvent légalement être exclus.

En cas d'annulation, le locataire doit en informer Collection Céline dès que possible. Toute somme supplémentaire exigible dépendra des services déjà exécutés, des dépenses engagées, des engagements pris spécialement pour l'événement et des lois applicables.

Collection Céline ne facturera pas automatiquement la totalité d'une location uniquement parce qu'une annulation survient à moins d'un mois de l'événement; les sommes réclamées doivent correspondre aux obligations prévues à l'entente et aux circonstances réelles de l'annulation.

10. Report demandé par le locataire

Sous réserve de la disponibilité de Collection Céline, le locataire peut demander un seul report de l'événement.

Le nouvel événement doit avoir lieu dans les 12 mois suivant la date initialement prévue. L'acompte déjà versé est alors appliqué à la nouvelle réservation.

Le report n'est confirmé qu'après acceptation écrite de Collection Céline. Les prix, frais de livraison et autres modalités peuvent être ajustés si la nouvelle date, le nouveau lieu, les articles ou les services demandés diffèrent de l'entente initiale.

Un second report est traité comme une annulation, sous réserve des lois applicables.

11. Modifications à la réservation

Toute modification importante à la réservation, notamment quant aux articles, quantités, date, lieu, livraison ou installation, doit être acceptée par Collection Céline.

Les ajouts d'articles sont possibles sous réserve de leur disponibilité et peuvent entraîner un ajustement du prix, des frais de livraison ou du montant de la préautorisation de garantie.

Toute modification à l'Entente de location doit être confirmée par écrit par les parties.

12. Changement de lieu

Tout changement de lieu doit être communiqué à Collection Céline et accepté par celle-ci avant l'événement.

Un changement de lieu peut modifier la faisabilité de la livraison ou de l'installation ainsi que les frais applicables, notamment en raison de la distance, de l'accès, des escaliers, du stationnement, des heures d'accès ou des exigences du lieu.

13. Lieux de l'événement

Le locataire est responsable de s'assurer que les articles et installations prévus sont autorisés par le propriétaire ou le responsable du lieu et que les lieux sont adaptés à leur utilisation.

Le locataire doit informer Collection Céline, avant l'événement, de toute règle ou restriction pouvant affecter la livraison, l'installation, l'utilisation ou le démontage des articles.

Les frais découlant de restrictions, exigences ou conditions particulières qui n'ont pas été communiquées à Collection Céline au moment de la préparation du devis peuvent entraîner un ajustement raisonnable des frais, lequel sera communiqué au locataire.

14. Conditions météorologiques

Lorsque des articles sont utilisés à l'extérieur, le locataire doit respecter les consignes de sécurité et les restrictions communiquées par Collection Céline.

Collection Céline peut refuser, interrompre ou modifier une installation extérieure lorsqu'elle estime raisonnablement que les conditions météorologiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou les articles loués.

Lorsque la météo permet raisonnablement une solution de remplacement ou une adaptation, les parties collaborent afin de trouver une solution sécuritaire. Les conséquences financières sont déterminées selon les services réellement exécutés, les dépenses engagées et les lois applicables.

15. Force majeure

Lorsqu'un événement imprévisible et indépendant de la volonté raisonnable des parties rend impossible l'exécution de tout ou partie de l'entente, les parties collaborent de bonne foi afin de déterminer si la prestation peut être reportée, adaptée ou remplacée.

Lorsque l'exécution demeure impossible, les droits et obligations des parties sont déterminés conformément aux lois applicables, en tenant compte notamment des services déjà exécutés et des sommes qui doivent légalement être remboursées, le cas échéant.

16. Indisponibilité ou substitution d'un article

Si, malgré des précautions raisonnables, un article réservé devient indisponible avant l'événement en raison notamment d'un bris, d'une perte ou d'une circonstance hors du contrôle raisonnable de Collection Céline, celle-ci en informe le locataire dès que possible.

Avec l'accord du locataire, Collection Céline peut proposer un article de remplacement de fonction, de valeur ou d'esthétique comparable. Aucun remplacement important n'est imposé sans l'accord du locataire.

Si aucune solution acceptable n'est possible, les sommes payées relativement à l'article ou au service qui ne peut être fourni sont ajustées ou remboursées conformément aux lois applicables.

17. Responsabilité de Collection Céline

Collection Céline s'engage à fournir les articles et services prévus à l'entente avec un soin raisonnable et conformément aux modalités convenues.

Sous réserve des lois applicables, Collection Céline n'est pas responsable des dommages résultant notamment :

- d'une utilisation inadéquate ou contraire à l'usage prévu des articles;
- du déplacement, démontage, remontage ou de la modification des articles par le locataire ou un tiers sans autorisation;
- du non-respect des instructions fournies;
- d'un dommage causé par le locataire, ses invités, les responsables du lieu, d'autres fournisseurs ou toute autre personne n'agissant pas pour Collection Céline;
- de conditions propres au lieu de l'événement qui n'ont pas été communiquées et qui empêchent ou compromettent la livraison ou l'installation prévue;
- de conditions météorologiques ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté raisonnable de Collection Céline, sous réserve des obligations prévues aux présentes Conditions et des lois applicables.

Aucune disposition des présentes Conditions ne vise à exclure ou limiter une responsabilité qui ne peut légalement être exclue ou limitée.

18. Sécurité

Le locataire doit veiller à ce que les articles soient utilisés de façon sécuritaire et maintenus hors de portée lorsque leur utilisation pourrait présenter un risque, notamment pour les enfants.

Les chandelles, sources de chaleur, appareils électriques et autres éléments présentant un risque particulier doivent être utilisés conformément aux instructions de Collection Céline, aux règles du lieu et aux normes de sécurité applicables.

Collection Céline peut refuser une installation ou une utilisation qu'elle considère raisonnablement dangereuse.

19. Photos et contenu visuel

Collection Céline ne publie pas de photographie permettant d'identifier clairement le locataire ou ses invités à des fins promotionnelles sans l'autorisation requise.

Lorsque le locataire autorise expressément Collection Céline à photographier ou à utiliser des images du décor ou de l'événement, la portée de cette autorisation peut être précisée dans l'Entente de location. Le refus d'une telle autorisation n'a aucune incidence sur la location.

20. Communications et avis

Les communications importantes relatives à la réservation peuvent être faites par courriel ou par tout autre moyen écrit convenu entre les parties.

Le locataire est responsable de fournir des coordonnées exactes et d'informer Collection Céline de tout changement pertinent.

21. Entente complète

Le devis accepté, l'Entente de location, les présentes Conditions de location et toute modification acceptée par écrit par les parties constituent ensemble l'entente relative à la location.

En cas de contradiction, les modalités particulières expressément indiquées dans l'Entente de location ou le devis accepté prévalent sur les modalités générales, dans la mesure permise par la loi.

22. Droit applicable

L'entente est régie par les lois applicables au Québec et au Canada.

Lorsque le locataire bénéficie de dispositions impératives de protection du consommateur applicables dans une autre province ou un autre territoire, notamment en raison de son lieu de résidence ou des circonstances de la transaction, celles-ci demeurent réservées.

Aucune disposition des présentes Conditions ne vise à limiter un droit auquel le locataire ne peut légalement renoncer.

23. Questions et coordonnées

Pour toute question concernant une réservation ou les présentes Conditions de location, le locataire peut communiquer avec :

Collection Céline – ÉVÉNEMENTS & CRÉATIONS

Val-des-Monts, Québec • c.joanisse@collectionceline.com